Eglise Sainte-Madeleine - Restauration de la façade, rue d'Arènes - Lancement d'une première tranche de travaux - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

Contenu de l'opération

Rappel : l'étude préalable datant de février 2008 identifie les désordres dans les maçonneries des façades rue d'Arènes, rue de l'Ecole et rue de l'Egalité de l'Eglise Sainte-Madeleine et en estime le coût global, travaux et honoraires compris, à environ 4 M€ TTC, en valeur janvier 2008.

En accord avec les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), une première opération est programmée sur la façade de la rue d'Arènes. Les études du Projet Architectural et Technique (PAT) ont été confiées à P. BARNOUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), maître d'œuvre du projet suivant la délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2009 autorisant le Maire à lancer cette opération.

Cette phase d'études s'est achevée par la remise du PAT début février 2010. Ce dossier sera soumis à l'avis de la CRMH avant tout commencement des travaux.

L'opération de restauration est limitée à la façade rue d'Arènes, décomposée en quatre tranches, conduisant la réalisation des travaux sur les exercices budgétaires de 2010 à 2013.

Les travaux à réaliser portent sur :

- la dépose des éléments de pierre dégradés (éléments de modénature de la façade, corniches, bandeaux, encadrements de baies, pilastres et bases de pilastres, soubassements et pierres de parement) et leur remplacement à neuf ;
- une consolidation des maçonneries par injection de coulis de chaux ;
- un nettoyage par micro-gommages des parements ;
- une purge générale des joints et leur réfection complète ;
- la mise en place de deux rangées de pavés en pied de façade ;
- la réfection des vitraux ;
- la réfection des éléments de serrurerie (protections des vitraux) ;
- quelques travaux de reprise des couvertures des bas-côtés ;
- les travaux d'embellissement et d'accompagnement (menuiseries et peintures).

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement propose une répartition comme suit :

	Tranche 2010	Tranche 2011	Tranche 2012	Tranche 2013	Total
Montant	430 000 € HT 514 280 € TTC	450 000 € HT 538 200 € TTC	600 000 € HT 717 600 € TTC	350 000 € HT 418 600 € TTC	1 830 000 € HT 2 188 680 € TTC
ETAT (DRAC) 50 % du coût HT	215 000 €	225 000 €	300 000 €	175 000 €	915 000 €
Département du Doubs - 25 % du coût HT	107 500 €	112 500 €	150 000 €	87 500 €	457 500 €
Région de Franche-Comté - 10 % du coût HT	43 000 €	45 000 €	60 000 €	35 000 €	183 000 €
Ville de Besançon	64 500 €	67 500 €	90 000 €	52 500 €	274 500 €
Total HT des travaux	430 000 €	450 000 €	600 000 €	350 000 €	1 830 000 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	84 280 €	88 200 €	117 600 €	68 600 €	358 680 €
Total TTC	514 280 €	538 200 €	717 600 €	418 600 €	2 188 680 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Planning prévisionnel de la tranche 2010

Le délai prévisionnel des travaux est de l'ordre de 6 à 8 mois, délais établis en fonction des contraintes fortes de l'environnement proche du chantier (quartier commerçant, rues étroites avec obligation de modifier la circulation).

La consultation des entreprises est prévue d'ici l'été 2010. Les travaux sont programmés entre l'automne 2010 et fin 2011.

Le planning des tranches 2011 à 2013 sera déterminé au moment de leur engagement.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à lancer la procédure adaptée conformément aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté et de tout autre partenaire susceptible de financer cette opération et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
 - autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2010.